

Procès de France Télécom Orange

Une quatrième semaine où les tensions apparaissent !

Splendeur et décadence, le procès est en train de basculer et le banc des prévenus commence à ressembler à un marigot... Les avocats des anciens dirigeants sont agressifs.



© Claire Robert

« Ne vous suicidez pas ! »

Michel Debout, professeur émérite de médecine légale et de droit de la santé est l'un des spécialistes français de la prévention du suicide et des souffrances au travail, est venu témoigner au procès de France Télécom. La seule découverte par les salariés des 22 000 suppressions d'emplois « à la radio » est un choc qui les fragilise. L'apparition des suicides aurait dû déclencher des mesures immédiates de la direction...

L'avocat de Didier Lombard intervient : « *J'ai une question, mais je ne veux pas vous harceler, et je veux être sûr que vous ne vous suiciderez pas à la sortie* ». Stupeur dans la salle. A-t-on bien entendu ? Mais oui, c'est aussi une façon de harceler les témoins, de les

intimider, de les déstabiliser. Comment les avocats d'Orange peuvent-ils tolérer cela ? Est-ce un mimétisme entre les avocats et les habitudes des prévenus ?

Des documents compromettants

La juge commente et demande aux prévenus leur interprétation des documents saisis à France Télécom et au domicile des dirigeants. L'exercice n'est pas nouveau, il apparaît fastidieux, mais il est nécessaire pour confronter la masse des documents aux explications embarrassées des prévenus. Dans un document de la DT Est, il apparaît la nécessité de faire des « *revue de personnel* » pour orienter les salarié-es vers les « *Espaces de Développement* », ces espaces que les salarié-es appelleront les « *Espaces de Dégagement* » vers la sortie.

Un site fédéral : <https://proceslombard.fr/>

Le site de Solidaires : la-petite-boite-a-outils.org/category/proces-france-telecom/

Sud

**Fédération des activités postales
et des télécommunications**

25/27 rue des envièrges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires

Paris, le 1er juin 2019

Ce n'est évidemment pas le point de vue du DRH Olivier Barberot qui considère que tous les salariés avaient le « droit d'être accompagnés », que « 74% étaient satisfaits », et que les syndicats ont noirci le tableau pour les empêcher d'aller chercher de l'aide dans les *Espaces Développement*. On croit rêver...

La juge demande la signification du terme « *low performers* » qui caractérise une partie des salarié-es : « *Je ne sais pas, c'est un terme très négatif jamais utilisé par la direction, cela doit être une spécificité de la DT Est de M. Moulin...* ». Didier Lombard s'étonne lui aussi d'un mot si négatif et renvoie aussi la balle à Jacques Moulin. Et Jacques Moulin déclare à la barre que ce terme montre l'engagement à « *aider les salariés en difficultés* » et que ce terme a été utilisé au niveau national, pas seulement chez lui (un document de la DT Sud montre d'ailleurs le même terme...).

Bref, les prévenus commencent à prendre leur distance, à plaider pour les dirigeants des « *ruptures* » dans une chaîne hiérarchique qui ferait des « *dérapages* », tandis que les subordonnés, plaident eux sur un système national qui s'imposait à eux...

22 000 licenciements boursiers

Sébastien Crozier est venu déposer à la barre, en tant que président de la CFE-CGC. Pour lui, il est clair que les 22 000 suppressions d'emplois annoncées étaient bien un objectif affiché dans une conférence de presse, à destination des milieux financiers. La situation de France Télécom avec une dette de 70 milliards en 2001, était rétablie après la gestion musclée de Thierry Breton, un plan de recapitalisation et l'aide de l'Etat.

Les hauts dividendes de Lombard ont plombé l'investissement et les conditions de travail des salarié-es, pour garantir les profits des actionnaires et... des cadres dirigeants titulaires de stock-options. Comment contester que les suppressions d'emplois comptaient dans leur part variable ?

Sébastien Crozier s'est aussi indigné du déni de la direction face aux suicides. Pour Stéphanie, dans l'immeuble Médéric, seule une responsable de la communication s'est déplacée : « *Vous n'êtes pas venus le jour même, vous n'êtes pas venus le lendemain. Vous n'êtes pas venus à l'enterrement, vous n'y avez envoyé personne. Vous n'étiez pas là. Vous étiez en week-end.* »

Il faut indemniser rapidement les victimes !

Nous gagnerons le procès !

La première condition pour que les victimes accèdent à une réparation, c'est de gagner le procès en cours pour un « *harcèlement moral institutionnel* » qui a soumis des milliers de salarié-es à un management toxique destiné à leur faire quitter l'entreprise, « *sans plan social et sans licenciements* », « *par la fenêtre ou par la porte* », avec les conséquences dramatiques que l'on sait.

Il faut préparer demain !

Nous avons bon espoir d'une issue positive. Mais il faudra alors que la nouvelle direction fasse son choix : soit elle cautionne ces années noires, soit elle prépare avec nous l'avenir. A ce titre, la défense d'Orange au procès devrait montrer plus de neutralité et nous lui demandons par ailleurs d'annoncer qu'elle ne fera pas appel face au verdict !

Un fond d'indemnisation

Dans ces conditions, la nouvelle direction, les syndicats, les associations de victimes, pourront ouvrir une négociation pour préparer l'issue du procès et faciliter les recours des victimes avec leur dossier d'indemnisation. Cela n'exemptera pas les prévenus d'être eux-même condamnés à indemniser les victimes, le moment venu.

Rejoignez nous !
proceslombard@sudptt.fr

Sud

Fédération des activités
postales
et des télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62

Union
syndicale
Solidaires